



## Assemblée générale le 22 Novembre 2025

Locoal Mendon – Salle émeraude – 16h30

### Ordre du jour

- 1 – Ouverture de l’assemblée générale annuelle par le président du comité du Morbihan de cyclisme et Madame la Maire de Locoal Mendon Karine BELLEC ou son représentant.**
- 2 – Rapport moral de la secrétaire générale sur les activités du comité départemental**
- 3 - Intervention de la conseillère technique Coralie SERO et des différentes commissions**
- 4 – Adoption du rapport d’activités 2024 / 2025 (*vote à main levée*)**
- 5 – Rapport de la trésorière générale sur la gestion et la situation financière du comité du Morbihan au cours de l’exercice 2024 / 2025**
- 6 – Rapport des vérificateurs aux comptes**
- 7 – Adoption des comptes de l’exercice 2024 / 2025 (*vote à main levée*)**
- 8 – Présentation du budget prévisionnel 2025 / 2026**
- 9 – Adoption du budget prévisionnel 2025 / 2026 (*vote à main levée*)**
- 11 – Allocution du Président du Comité du Morbihan**
- 12 – Élection d’un représentant du comité du Morbihan et de son suppléant à la prochaine assemblée générale de la FFC**
- 13 – Élections partielles au comité directeur**
- 14 – Intervention des personnalités présentes**
- 15 – Questions diverses réservées aux délégués**
- 16 – Remise des distinctions**
- 17 – Clôture de l’assemblée générale**

*L’assemblée générale sera suivie d’un apéritif dinatoire*





## **Appel à candidature pour compléter les postes vacants du comité directeur**

Le comité directeur est composé de 18 membres élus au scrutin secret par l'assemblée générale. Leur mandat est de quatre ans. Ils sont rééligibles.

### **Postes vacants :**

- Collège médecin : 1 membre
- Collège VTT / Gravel : 1 membre
- Collège féminine : 1 membre
- Représentant de moins de 26 ans : 1 membre
- Collège BMX : 1 membre

### ***Conditions requises pour être candidat(e) :***

- Être licencié(e) à la Fédération Française de Cyclisme depuis au moins douze mois et membre d'une association ayant son siège sur le territoire du comité départemental
- Être de nationalité française et jouir de ses droits civiques
- Être de nationalité étrangère, avoir 18 ans révolus à condition de ne pas avoir été condamné(e) à une peine qui lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales
- Ne pas avoir fait l'objet d'une sanction d'inéligibilité à temps pour manquement grave aux règles techniques du jeu constituant une infraction à l'esprit sportif
- A peine d'irrecevabilité, la candidature ne peut se faire qu'au titre d'un seul collège
- Sauf justification, les candidats doivent être présents lors de l'assemblée générale chargée de procéder à l'élection

### ***Envoy des candidatures :***

Les candidatures sont à adresser par courrier postal ou remises en main propre à :

Thomas DANIELO – Président du Comité du Morbihan de cyclisme  
20, Rue de Verdun, 56360 Le Palais

Le (a) candidat (e) devra indiquer le collège électoral concerné et aussi : Nom, prénom, date de naissance, adresse, situation professionnelle, club d'appartenance, fonctions exercées depuis l'entrée à la FFC.

Date limite de dépôt : Mercredi 5 Novembre 2025, le cachet de la poste faisant foi.





## **Appel à candidature pour l'élection d'un représentant du Comité du Morbihan de cyclisme et de son suppléant à l'Assemblée Générale de la FFC**

Les candidatures sont à adresser par courrier postal ou remises en main propre à :

Thomas DANIELO – Président du Comité du Morbihan de cyclisme  
20, Rue de Verdun, 56360 Le Palais

Le (a) candidat (e) devra indiquer clairement l'objet (titulaire ou suppléant(e)) avec :  
Nom, prénom, date de naissance, adresse, situation professionnelle, club  
d'appartenance, fonctions exercées depuis l'entrée à la FFC.

Date limite de dépôt : Mercredi 5 Novembre 2025, le cachet de la poste faisant foi.

